

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 3 août 2015, une note d'information relative à l'augmentation de capital, par conversion optionnelle des dividendes de l'exercice 2014 en actions, du Crédit du Maroc. La souscription est réservée aux actionnaires actuels du Crédit du Maroc.

L'augmentation de capital porte sur un maximum de 405.066 actions qui seront émises selon les modalités suivantes :

- Prix de souscription : 493 Dh par action ;
- Prime d'émission : 393 Dh par action ;
- Montant de l'opération : 199.697.538 Dh ;
- Date de jouissance : 1^{er} janvier 2015 ;
- Période de souscription : du 17 août au 16 septembre 2015 Inclus.

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des établissements collecteurs d'ordres ;
- Tenue à la disposition du public :
 - Au siège social du Crédit du Maroc ;
 - Sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma);
 - Au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet.

Contact CDVM:

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/023/2015

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières